Edited by Foxit Reader
Copyright(C) by Foxit Corporation,2005-2010
For Evaluation Only.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*01

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
20/08/2012	29/08/2012	F01112P0043

1. Intitulé du projet

Démolition et reconstruction d'un ouvrage de franchissement de la darse du Millénaire à Paris 19ème arrondissement.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom : BELIN Prénom : Marie-Anne

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SEMAVIP

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Marie-Anne BELIN Directrice Générale

RCS / SIRET : 3 3 2 9 4 7 5 5 5 0 0 0 5 5 Forme juridique : SEM

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n°7 a	Pont inférieur à 100 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Franchissement d'environ 30 mètres.
Rampes d'accès de part et d'autre d'environ 120 mètres.

4.2 Objectifs du projet

Assurer les circulations douces le long des berges du quai du Lot du canal St Denis, en laissant libre le passage des bateaux dans la darse.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux devraient se dérouler sur 12 mois. Pour la réalisation des travaux, deux accès sont possibles par la rue Émile Bollaert (Paris 19e) puis les berges, et par rue Louis Girard (Aubervilliers). Pendant la phase des travaux, les circulations piétonnes et fluvides existantes seront maintenues. La passerelle existante devrait être évacuée par barge.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La passerelle Darse s'inscrit dans l'aménagement des berges du canal du quai du Lot. A terme, les circulations douces le long des berges devraient augmenter. Cet ouvrage apportera un nouvel accès au centre commercial Le Millénaire.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Sans objet.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Sans objet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Le franchissement de la danse est d'environ 30 mètres. L'ouvrage global devrait mesurer environ 200 mètres de long et 2,5 mètres de large avec une hauteur de 5,80 mètres au dessus de la danse.	—

4.6 Localisation du projet

Adresse

Entrée de la danse du Millénaire, Paris 19ème

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 02°22'48" E **Lat.** 48°54'04" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_

Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_

Communes traversées :

Paris 19ème arrt.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? **Oui** ☒ **Non** ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La passerelle Danse s'inscrit dans le cadre de la ZAC Claude Bernard et plus particulièrement de l'aménagement des berges du canal entre le carrefour des canaux de Paris et le Pont de Stains (Aubervilliers).

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Friche

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** ☒ **Non** ☐

PLU de Paris, mars 2012.

---

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	Zone Urbaine Verte

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	**Oui**	**Non**	**Lequel/Laquelle ?**
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☐	☒	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	Pollution ponctuelle possible. Un diagnostic sera réalisé suivant le projet architectural au stade AVP.
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		**Oui**	**Non**	**De quelle nature ? De quelle importance ?** ***Appréciez sommairement l'impact potentiel***
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Mise en valeur nocturne de l'ouvrage en tenant compte des prescriptions du Plan Climat de Paris. Eclairage fonctionnel des berges.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Oui, la passerelle permet le franchissement du canal pour les circulations douces.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La passerelle Darse remplacera une passerelle existante.
Elle permettra la continuité des circulations douces mises en veille dans le cadre du projet de réaménagement des berges du canal ST Denis.
Le choix du projet a été notamment réalisé au regard de son faible impact environnemental (en termes constructifs, matériaux choisis, structure légère, éclairage maîtrisé...) et paysager.
En outre, il paraît important de mentionner qu'une étude d'impact a été réalisée par le BE BETURE en 2005 pour l'ensemble du territoire de la ZAC Claude Bernard.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
☒	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
☒	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
☒	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
☒	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Si besoin, l'étude d'impact relative à la ZAC Claude Bernard, réalisée en 2005 par le BET BETURE, et instruite par la DRIEE, peut vous être renvoyée ultérieurement.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à PARIS le, 14 août 2012

Marie-Anne BELIN

Signature

CARTE DE SYNTHESE

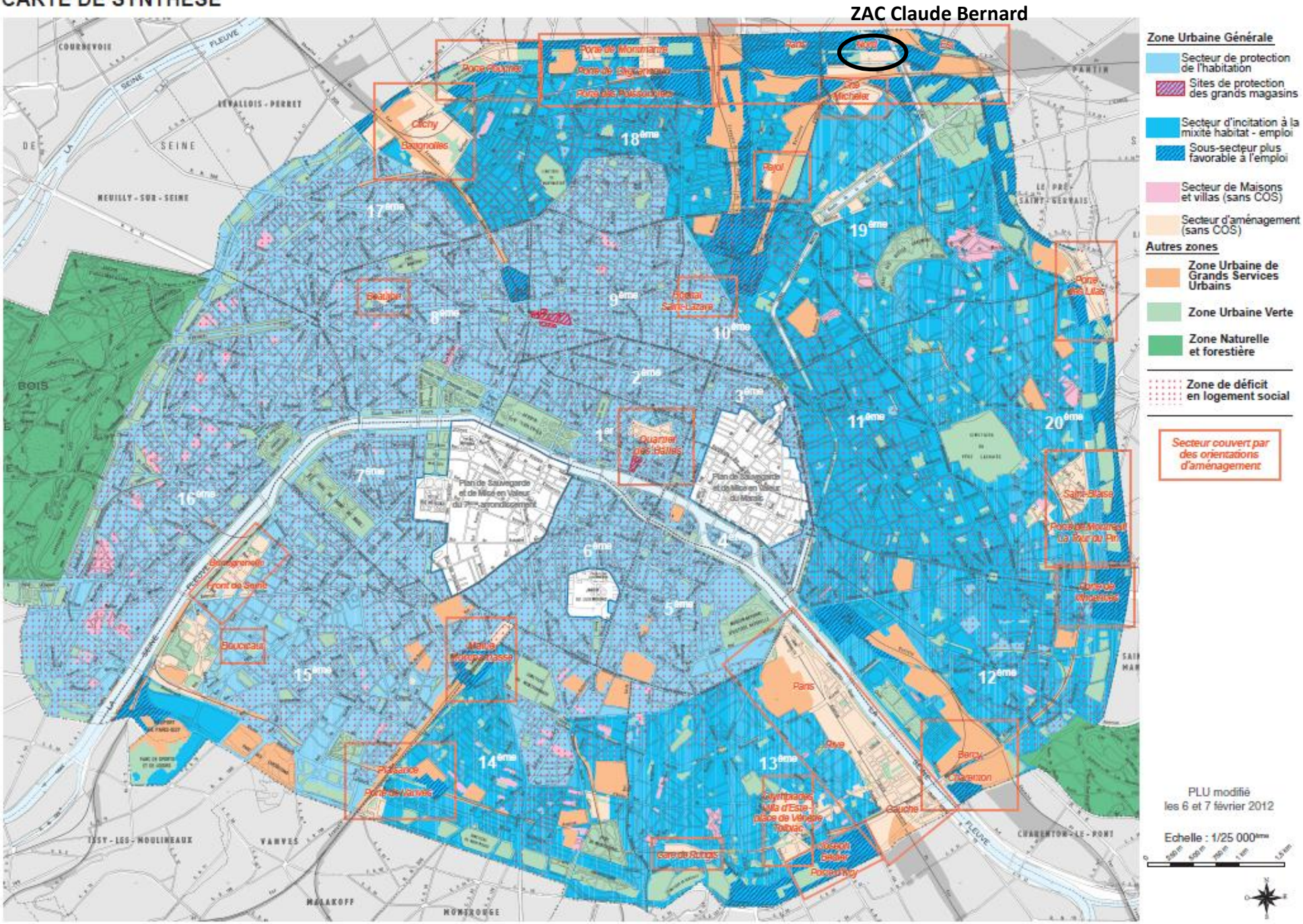

Photo aérienne juin 2011

Emprise passerelle Périphérique

Emprise passerelle Darse

Photo aérienne juin 2011

Emprise passerelle Périphérique

Emprise passerelle Darse